

En terminant ces considérations, nous croyons pouvoir dire que les deux premiers livres qui doivent être mis entre les mains des enfants qui entrent à l'école, sont le catéchisme et un traité d'agriculture ; le premier pour lui enseigner sa fin, le but vers lequel il doit toujours tendre ; le second, pour lui apprendre à tirer de la terre toutes les richesses que la divine providence y a déposées. De cette manière, on formera des hommes probes, honnêtes et vertueux, en même temps que des citoyens utiles à eux-mêmes, à leurs familles et à leur pays.

Par ce qui précède, nous ne prétendons pas mettre d'entraves aux desseins de la providence. Nous savons qu'elle a droit de se choisir dans la famille du cultivateur, comme dans celle du grand seigneur, les sujets qu'elle réserve pour le service de ses autels, ou pour les placer à la tête de leurs concitoyens. Nous savons même que le plus souvent, elle va frapper à la porte de l'habitant des champs quand elle veut faire exécuter de grandes œuvres, dans l'ordre de la grâce ou dans l'ordre des choses temporelles ; car là se trouvent les hommes vraiment courageux, simples et au cœur droit.

Ce qui va suivre se rapporte grandement à ce qui précède, puisqu'il ne s'agit de rien moins que d'une institution qui a pour but principal d'élever de jeunes orphelins, et d'en faire de bons ouvriers.

Il existe à Montréal, depuis un an et quelques mois, une communauté de religieux, connus sous le nom de *Frères de la charité*. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, tout en les édifiant, en leur faisant connaître en peu de mots cette précieuse congrégation qui a pris naissance en Belgique, en l'an 1809. Le but de cette institution est de prendre soin des vieillards, des infirmes, des malades, mais surtout d'élever et d'instruire les orphelins, les sourds-muets, les aveugles et les enfants de toute condition, mais surtout les pauvres.

Six de ces nouveaux Vincent de Paul, à la prière de Mgr. l'évêque de Montréal, ont fait le sacrifice de leur famille, de leur patrie pour venir répandre les bienfaits de leur charité dans le nouveau monde. Espérons que cette pieuse famille s'accroîtra rapidement sur le sol fertile du Canada, et que bientôt elle sera assez nombreuse pour donner des sujets à nos principales villes.

Ces *Frères* ont déjà dix-neuf ou vingt établissements en Belgique, dans lesquels plus de sept mille personnes sont confiées à leurs soins. Un de ces établissements qui contient déjà 270 orphelins est entièrement entretenu avec les intérêts des dons que des familles aisées ont fait à cet hospice.

Les orphelins demeurent dans la communauté jusqu'à l'âge de 21 ans, et sont, en général, de parfaits ouvriers lorsqu'ils en sortent ; mais un grand nombre préfèrent y terminer leurs jours en se faisant eux-mêmes religieux. Beaucoup de ces jeunes gens en quittant l'hospice, y laissent à intérêt une partie de l'argent qu'ils y ont gagné pendant leur apprentissage (le quart de ce qu'ils gagnent est pour eux.) Après leur sortie, souvent ils viennent y déposer leurs

épargnes ; ce qui fait voir qu'ils sont bien en état de gagner leur vie quand ils entrent dans le monde.

Le directeur de l'établissement dont nous parlons, ayant été prié, il n'y a pas longtemps, par ses supérieurs de faire un relevé statistique de tous les orphelins qui avaient quitté l'hospice, dans l'espace de dix ans, afin de connaître dans quel état ils étaient, a constaté que pas un n'était tombé dans la pauvreté, et que beaucoup se trouvent à la tête de grands ateliers.

Malgré l'extrême générosité d'un citoyen de Montréal, qui a payé les frais de leur voyage, qui leur a donné une maison avec un vaste jardin, et un très-grand terrain destiné à l'érection de l'hospice, qui leur fournit tout ce dont ils ont besoin pour eux et leur petite communauté, la position des frères est encore très-pénible, puisqu'ils sont tous les jours dans la triste nécessité de refuser des demandes d'admission. Déjà, plus de 300 orphelins et plus de 200 vieillards ont fait application pour être reçus à l'hospice aussitôt qu'il y aura place pour eux. Ces bons religieux n'ont actuellement que quatorze sujets faute de local et de moyens pécuniaires. Il leur serait bien plus agréable de servir quatre à six cents autres malheureux que d'être obligés de les refuser.

Nous empruntons à la *Minerve* les détails qui précèdent.

La question de l'*Emprunt Pontifical*, qui est pour nous, catholiques, si pleine d'intérêt, rencontre partout dans les Provinces Britanniques et aux Etats-Unis, le plus grand encouragement. Chaque malle emporte aux bureaux chargés de recueillir les sommes destinées au gouvernement romain des lettres signées par des riches, des pauvres, par d'illustres évêques, de pauvres prêtres, des hommes d'état, des dames opulentes, des artisans, des humbles servantes et toutes sont inspirées par la même piété envers l'Eglise, le même amour envers la personne du Saint Père. Elles renferment l'offrande que les moyens de leurs auteurs permettent de faire au pape pour l'aider à maintenir la dignité de son sublime ministère, aux yeux du monde entier et surtout de ses enfants. Les uns envoient leurs dollars par centaines, d'autres par millions.

Parmi ces personnes généreuses, se trouve le nom d'un monsieur qui a envoyé le nom de tous ses enfants comme souscripteurs pour l'emprunt romain, en disant que ces droits resteraient dans sa famille comme un précieux héritage et un continuel souvenir du saint siège.

On remarque, à la gloire de l'Irlande, que ses enfants sont des plus empressés à payer leur contribution. Parmi les souscripteurs un grand nombre déclare que ce n'est pas un prêt qu'il prétend faire au saint Père, mais bien un don pur et simple.

Voici le montant de quelques-unes des souscriptions : Madame L. \$1000, Madame Rose-Anne C. \$500, Madame R. 1,000, J. D. Dubuque, Jos, 7,000, etc.

Dans un emprunt d'Etat, le motif ordinaire, qui pousse les prêteurs, est celui du bénéfice ; mais dans le cas actuel, la force de la religion paraît être le seul